



**AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-07
RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES**

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA,

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, au 531, rue de l'Église Sud, Sainte-Hélène-de-Kamouraska (Québec) G0L 3J0;

QU'à la séance ordinaire du 13^e jour du mois de décembre 2022, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil, le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a adopté le règlement **no 2022-07** intitulé :

« RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-07 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES »

QUE toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 14^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022.

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier trésorier.

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

- DÉROGATIONS MINEURES -

Règlement 2022-07

Je soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité, le 14^{ième} jour du mois de décembre 2022, entre 9 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 14^{ième} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022.



Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier